

La panne humanitaire française

La panne humanitaire française, François Grünewald et Frédéric Tiberghen, *Libération du 18 décembre 2000*

François Grünewald et Frédéric Tiberghen sont membres du Haut-Conseil de la coopération internationale.

Paris doit définir une stratégie de prévention et de gestion des crises.

Le lundi 18 décembre 2000

Le Parlement doit être mieux impliqué, notamment lorsque la décision prévoit le déploiement de l'armée hors de nos frontières.

Plus de dix ans après la chute du mur de Berlin, les espoirs de paix mondiale ont été déçus. Tandis que le Moyen-Orient s'embrase de nouveau, d'autres crises sans fin et souvent oubliées détruisent en peu de temps l'ouvrage de plusieurs générations. Ici, la dégradation des écosystèmes induit des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et meurtrières. Là, le contrôle de l'accès à des ressources rares (diamants, pétrole, etc.) entraîne un conflit meurtrier. La prévention des conflits et des catastrophes naturelles et la mise en place de stratégies de gestion et de «sortie de crises» sont au cœur de la réforme de l'ONU et des réorganisations bruxelloises. Les douloureuses expériences de la Somalie, du Rwanda, de la Bosnie ont montré que les mécanismes existants étaient inopérants et qu'il était urgent d'en revoir les fondements. La réforme de l'appareil français de coopération, annoncée en 1997 lors des Assises de la coopération internationale et mise en œuvre depuis deux ans, n'avait pas encore abordé ce domaine sensible. Tandis que le ministre des Affaires étrangères nous rappelle le rôle et les devoirs des Etats, que les ONG s'interrogent sur les évolutions et les dérives de l'humanitaire, que les entreprises et les collectivités locales s'investissent de plus en plus sur les terrains de crise, que les armées y jouent un rôle croissant, il était urgent que la France précise sa doctrine. Lieu de rencontre entre les diverses facettes de la société civile, le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) a apporté sa contribution à ces réflexions, sous la forme d'un avis remis au Premier ministre le 23 novembre.

Parallèlement à la mondialisation économique, dont les effets suscitent des débats vigoureux, un autre phénomène mondial se fait jour: celui de la baisse du respect des grands principes inscrits dans la Charte de l'ONU, dans les quatre Conventions de Genève de 1949, dans celle du 25 juillet 1951 sur les réfugiés, respect vital en période de crise. Notre pays, notre diplomatie et notre société civile ont été très engagés dans l'élaboration de ces principes. Nous devons rester vigilants et lutter contre cette détérioration de l'application du droit.

A l'heure où l'Europe met sur pied sa Pesc (politique étrangère et de sécurité commune) et où l'ONU tente de redéfinir son rôle, l'articulation entre appareil national et dynamiques

multilatérales de gestion de crise est au cœur des débats entre souverainistes et fédéralistes. Les tenants de la troisième voie, celle du «pragmatisme éthique», considèrent que la conservation de moyens propres est une nécessité pour la France. Dans trop de situations, les décisions internationales sont lentes, paralysées par un Conseil de sécurité dont on sait trop bien quels intérêts il sert d'abord. Une capacité nationale, plutôt qu'un outil impérial pour un «pré carré» illusoire, peut devenir un catalyseur d'actions collectives. Par des moyens adaptés, la plupart de nos voisins soutiennent activement leurs acteurs nationaux pour qu'ils puissent mieux réaliser les indispensables évaluations. A condition de respecter les principes d'indépendance et d'impartialité, nécessaires pour travailler dans les contextes de conflits armés, pourquoi la France ne se doterait pas elle aussi de ces capacités?

On a longtemps cru que l'absence ou la faiblesse des réactions officielles en période de crise pouvaient être liées à un déficit d'informations. L'analyse de quelques crises montre qu'il n'en est rien. Certes, la non utilisation de certaines données pourtant accessibles peut entraîner une décision peu adaptée. Une meilleure communication entre ONG, chercheurs, représentations diplomatiques peut encore améliorer l'élaboration des diagnostics et l'identification des pistes de travail. Mais l'enjeu est moins dans la disponibilité de l'information que dans le processus décisionnel lui-même et dans l'existence d'un contrôle démocratique. Il importe que le Parlement soit mieux impliqué, notamment lorsque la décision prévoit le déploiement de l'armée hors de nos frontières.

L'action humanitaire et la coopération pour le développement ont souvent été deux volets séparés de l'action extérieure de la France. Les réintégrer dans une approche globale de l'instabilité des sociétés permet de ne plus considérer les crises comme des événements accidentels et «a-historiques» qui ne concerneraient les acteurs de développement que sous l'angle des contraintes de sécurité, de retrait du personnel expatrié et d'arrêt des programmes. La gestion des crises doit figurer, dans un monde de plus en plus turbulent, au centre des préoccupations. Renforcer la résilience des sociétés, c'est-à-dire leur capacité de résister aux chocs externes ou internes, doit devenir un enjeu des politiques de prévention des crises au moins autant que la croissance économique. Dans le cadre des conflits sans fin ou dans ces situations complexes de sortie de crise, entre guerre et paix, les échanges de savoir-faire entre «urgenciers» et «développeurs» doivent permettre de soutenir les stratégies de survie des populations. La gestion intelligente de ces situations est à ce prix. C'est aussi à ce prix que la dignité des femmes et hommes victimes des crises sera protégée ou restaurée.

La France, avec ses valeurs, sa société civile, ses ONG, s'est longtemps située à la pointe de l'action et de la réflexion sur l'action humanitaire. Elle a perdu cette position, face à la montée en puissance des ONG d'autres pays de l'Union, mais aussi nord-américaines. L'explication première à ce phénomène n'est pas dans la baisse de qualité de l'action des ONG mais tient à la défaillance des soutiens que l'Etat pouvait leur apporter. Plus grave, alors que la bataille des idées s'intensifie, les quelques rares organismes français de recherche sur ces questions ne sont soutenus que du bout des lèvres, tandis qu'ailleurs en Europe l'argent est facilement accessible aux «think-tanks» qui formatent la pensée d'aujourd'hui et définissent les stratégies de demain. Ces considérations dessinent de facto une partie du cahier des charges de ce que pourrait être une «stratégie française» de prévention et de gestion des crises. L'actualité nous en rappelle tous les jours le besoin urgent.

